



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 juillet 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 juillet 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le trente-deuxième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et [2253 \(2015\)](#), qui a été présenté au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2610 \(2021\)](#).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter le texte du rapport ci-joint à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#)
et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq
et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes,
groupes, entreprises et entités qui leur sont associés
(Signé) Vanessa Frazier



Lettre datée du 30 juin 2023, adressée à la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2610 (2021), dans lequel le Conseil de sécurité a demandé à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de présenter par écrit au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, des rapports d'ensemble indépendants, tous les six mois, le premier le 31 décembre 2021 au plus tard.

Par la présente, je vous transmets le trente-deuxième rapport d'ensemble de l'Équipe de surveillance, conformément à l'annexe I de la résolution [2610 \(2021\)](#). Ce rapport a été établi sur la base des informations reçues par l'Équipe de surveillance au 16 juin 2023. L'Équipe de surveillance précise que le texte de référence est l'original anglais.

Le Coordonnateur de l'Équipe d'appui analytique
et de surveillance des sanctions
(*Signé*) Justin **Hustwitt**

Trente-deuxième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2610 (2021) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées

Résumé

La menace terroriste demeure élevée dans les zones de conflit et reste relativement limitée ailleurs. La situation ne cesse d'évoluer et, bien que la menace ait été contenue dans plusieurs zones de conflit, elle risque, compte tenu de la résilience des groupes terroristes, de refaire surface dans certaines circonstances.

Le grand nombre de personnes se trouvant toujours dans les camps du nord-est de la République arabe syrienne est un facteur de risque à cet égard. Leur rapatriement a continué de progresser, mais au rythme où vont les choses, ce risque persistera plusieurs années encore. L'écrasante majorité des résidents de ces camps sont irakiens ou syriens.

Le Sahel et la République démocratique du Congo, où le niveau de violence et de menace augmente, continuent d'être une source de préoccupation. Les États Membres craignent que les groupes terroristes tirent parti de l'instabilité qui règne actuellement au Soudan, ce qui aurait des répercussions sur les zones de conflit en Afrique.

Les opérations antiterroristes menées contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, QDe.115) ont eu des effets particulièrement notables, avec la mort le 24 février d'Ali Jasim Salman Muhammad al-Juburi, qui supervisait la direction générale des provinces de l'EIIL, et la mort le 25 janvier de Bilal al-Sudani, qui jouait un rôle essentiel dans les activités financières du bureau Al-Karrar du groupe. L'assassinat du chef de l'organisation, Abu al-Husain al-Husaini al-Qurashi, qui aurait été tué en avril, n'a pas été confirmé.

Les structures d'Al-Qaida et de l'EIIL (Daech) s'adaptent continuellement aux pressions exercées sur leurs principaux dirigeants, les groupes régionaux qui leur sont affiliés étant autonomes sur le plan opérationnel.

L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K, QDe.161) reste un danger important en Afghanistan, et les États Membres s'inquiètent de sa capacité à développer ses opérations extérieures et à étendre la menace dans la région et au-delà.

À l'échelle mondiale, les groupes terroristes sont plus nombreux à s'être dotés de systèmes de drone aérien. Dans certaines régions d'Afrique, un recours accru et plus destructeur aux engins explosifs improvisés a été observé.

Les groupes terroristes continuent de démontrer qu'ils peuvent générer des revenus importants et utiliser les nouvelles technologies financières avec agilité et inventivité.

Il faut encourager les États Membres à proposer des inscriptions sur la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida. D'une manière générale, le nombre d'inscriptions approuvées est en baisse.

La communication par les États Membres d'informations sur l'application des mesures de sanction dans tous leurs aspects reste limitée.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu et évolution de la menace	5
II. Évolution de la situation par région	7
A. Afrique	7
B. L'Iraq et le Levant	13
C. Péninsule arabique	15
D. Europe	17
E. Asie	17
III. Évaluation de l'impact	20
A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme	20
B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel	22
C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés	22
IV. Application des mesures de sanction	23
A. Interdiction de voyager	24
B. Gel des avoirs	24
C. Embargo sur les armes	24
V. Recommandations	25
VI. Activités de l'Équipe de surveillance et observations	26

I. Aperçu et évolution de la menace

1. La menace que représentent Al-Qaida (QDe.004), l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) et les groupes qui leur sont affiliés demeure élevée dans les zones de conflit et les États Membres voisins. Elle reste relativement faible ailleurs. La situation est cependant loin d'être figée, des changements considérables ayant été observés dans plusieurs théâtres au cours de la période considérée.

2. Les opérations antiterroristes menées en Iraq et en République arabe syrienne ainsi qu'au Mozambique et au Yémen ont considérablement réduit ou limité les capacités des terroristes à mener des activités au niveau national et leur aptitude à mettre sur pied des opérations extérieures. Au Sahel et en République démocratique du Congo, le niveau de violence et de menace continue d'augmenter et d'avoir des répercussions dans la région. En Somalie, les succès importants remportés par les opérations antiterroristes sont allés de pair avec une augmentation des attaques perpétrées par Harakat el-Chabab el-Moujahidin (les Chabab, SOe.001), un groupe affilié à Al-Qaida resté fort et résilient.

3. Malgré l'affaiblissement des dirigeants de l'EIIL (Daech) en Iraq et au Levant, le groupe demeure résilient, et le risque de résurgence en cas de relâchement de la pression antiterroriste est bien réel. De nombreux États Membres estiment que la réduction des activités du groupe est à la fois contrainte et délibérée. L'EIIL a adapté sa stratégie et fait preuve de prudence en choisissant des combats qui n'entraîneront probablement que peu de pertes tout en se reconstituant et en recrutant dans les camps du nord-est de la République arabe syrienne et dans les communautés vulnérables, y compris dans les pays voisins de la principale zone de conflit. L'importante population présente dans les camps et les centres de détention du nord-est de la République arabe syrienne constitue une menace majeure pour la région et au-delà. Le succès des attaques militaires menées contre ses dirigeants contribue de manière cruciale à maintenir l'EIIL sur la défensive et continue de fragiliser la menace terroriste, cependant la capacité du groupe à adapter son mode opératoire et à s'intégrer dans les populations locales, stratégie qui lui donne le temps de se regrouper, favorise sa résilience. L'EIIL continue également de tirer parti du manque de coordination entre les différentes forces antiterroristes de la région, dans un contexte politique fracturé.

4. La situation en Afghanistan est devenue plus complexe, les États Membres s'inquiétant de plus en plus de la capacité de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K, QDe.161) à étendre la menace à la région, voire jusqu'en Europe. Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP, QDe.132), enhardi par la prise de pouvoir des Taliban afghans, devenus l'autorité de facto, profite de sa présence en Afghanistan pour mener des opérations de l'autre côté de la frontière, au Pakistan. De plus en plus d'informations indiquent que d'autres groupes terroristes visés par des sanctions appuient TTP pour échapper au contrôle des Taliban afghans. Certains États Membres se sont inquiétés du fait qu'un contrôle accru de ces groupes par les Taliban pourrait amener certains éléments à se rapprocher de l'EIIL-K.

5. La pression antiterroriste a continué de contraindre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida à fonctionner davantage en réseau et à mettre en place des structures plus horizontales et moins centralisées, ce qui a donné à leurs groupes affiliés davantage d'autonomie sur le plan opérationnel. Les États Membres ne disposent que de peu d'éléments indiquant que les principaux dirigeants assureraient le commandement et le contrôle des groupes affiliés. Bien que les questions relatives aux dirigeants titulaires et aux dirigeants exécutifs des structures centrales d'Al-Qaida et de l'EIIL (Daech) ne soient toujours pas résolues, elles n'ont pas eu d'incidence sur le niveau de violence des

actes perpétrés par les groupes affiliés ni sur le succès que ces derniers semblent rencontrer.

6. L'appareil médiatique de l'EIL (Daech) et d'Al-Qaida, qui cherche à radicaliser la population, à obtenir un soutien et des recrues et à inspirer des attaques au-delà des zones de conflit, mène une propagande très efficace sur les opérations menées par leurs affiliés dans les zones de conflit, atteignant un large public. Même si les capacités dont disposent les structures centrales de l'EIL (Daech) et d'Al-Qaida pour leurs opérations extérieures ont diminué et restent très limitées par rapport à celles dont elles étaient dotées auparavant, il ne fait aucun doute que les deux groupes ont pour ambition et intention de se relever et d'étendre la menace au-delà des zones de conflit. Al-Qaida, en particulier, se targue d'une patience stratégique dont il a déjà fait la preuve.

7. Les relations entre les groupes affiliés à Al-Qaida et à l'EIL (Daech) sur le terrain dépendent du contexte. Bien qu'il existe des exemples – très rares – de coordination, voire de coopération, il n'en reste pas moins qu'un gouffre idéologique sépare les deux groupes. Lorsqu'ils ne sont pas contraints à une confrontation directe, ils parviennent à coexister en poursuivant des objectifs indépendants. Cependant, dès lors qu'ils convoitent les mêmes ressources, territoires, cœurs et esprits, comme au Sahel, ils peuvent entrer dans un conflit violent qui devient leur objectif principal et relègue au second plan les opérations contre les gouvernements et d'autres cibles. Les États Membres se sont dits préoccupés par le fait qu'en Afghanistan, l'action de ces groupes apparaît plus fluide, leurs relations et affiliations étant plus anciennes et plus complexes. Il est parfois difficile de faire une nette distinction entre les membres d'Al-Qaida et de groupes affiliés, tels que TPP, et les membres de l'EIL-K, certains pouvant s'identifier à plus d'un groupe et ayant tendance à graviter autour de la puissance dominante ou ascendante.

8. Les méthodes employées par les terroristes ont évolué. L'utilisation de systèmes de drone aérien continue de proliférer et s'avère particulièrement efficace dans le cas d'Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA, QDe.129). Comme indiqué dans le présent rapport, les engins explosifs improvisés sont également davantage utilisés dans les zones de conflit de certaines régions d'Afrique, où ils font davantage de dégâts. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une tendance généralisée, il est à noter que certains États Membres ont donné des exemples démontrant l'intérêt des terroristes pour l'utilisation de toxines dans leurs attaques. Les États Membres ont également constaté que les rançons versées aux groupes terroristes pour obtenir la libération d'otages avaient permis à ces groupes de renforcer leurs capacités et de commettre de nouvelles attaques, lesquelles ont entraîné des pertes en vies humaines.

9. Sans que l'on sache précisément ce que cela implique, plusieurs États Membres ont observé que le conflit au Soudan a suscité un regain d'intérêt pour Al-Qaida et l'EIL (Daech) pour la région, dans laquelle ces derniers sont présents et actifs depuis longtemps. Ils craignent que ces deux groupes ne saisissent l'occasion offerte par l'instabilité politique et militaire pour mettre à exécution leurs projets terroristes, ce qui pourrait avoir de graves conséquences dans les zones de conflit africaines. Les opérations régionales conjointes de lutte contre le terrorisme restent essentielles à cet égard.

II. Évolution de la situation par région

A. Afrique

Afrique centrale et Afrique australe

10. Au Mozambique, le déploiement de forces régionales dans la province de Cabo Delgado (S/2022/83, par. 9) continue d'avoir un impact considérable sur Ahl al-Sunna wal-Jama'a (ASWJ) (non inscrit sur la Liste) en désorganisant sa direction, ses structures de commandement et ses bases. Les États Membres de la région estiment qu'ASWJ compte entre 180 et 220 combattants aguerris, tous des hommes adultes. Depuis janvier, les forces mozambicaines et régionales ont tué entre 44 et 65 combattants et commandants. Des États Membres font observer que les combattants déplacés ont formé des cellules de petite et moyenne taille en s'adaptant à de nouvelles conditions dans lesquelles l'exploitation de la population n'est quasiment plus possible et l'accès aux ressources est considérablement limité. Les attaques répétées de ces deux dernières années et les déplacements de villageois, d'agriculteurs et de civils qu'elles ont entraînés ont provoqué le quasi-effondrement des activités informelles dans les villes voisines et l'arrêt d'une véritable production chez les petits agriculteurs, sur lesquels ASWJ s'appuyait pour se ravitailler lors de ses raids et de ses pillages effrénés.

11. À la suite du lancement de l'opération Vulcão IV¹, les affrontements entre ASWJ et les forces déployées dans la région se sont intensifiés de part et d'autre du fleuve Messalo, au centre de la province de Cabo Delgado. Depuis janvier, les forces ont tué trois hauts commandants d'ASWJ, à savoir Abu Fadila, tombé à Nguida (district de Macomia), Issa Wachi (haut commandant du district de Nangade) et Mustapha (haut commandant du district de Macomia). Les affrontements ont principalement opposé ASWJ aux forces mozambicaines et à celles de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique, les États Membres ayant fait état d'une diminution notable des pertes civiles et du nombre d'attaques contre des civils au cours des six derniers mois.

12. Des signes évidents montrent que les insurgés tentent de cultiver des relations sociales et économiques avec la population locale dans l'espoir de normaliser leur présence et de subvenir à leurs propres besoins, ce qui, selon les États Membres, indique qu'ASWJ s'autofinance principalement à l'échelle locale, peu d'éléments indiquant qu'il reçoit un quelconque financement extérieur notable.

13. La structure centrale d'ASWJ se compose d'Abu Yasir Hassan (non inscrit sur la Liste), un ressortissant tanzanien faisant office de chef spirituel du groupe, et du chef des opérations Bonomade Machude Omar (non inscrit sur la Liste), un ressortissant mozambicain originaire de Macomia possédant une connaissance approfondie du terrain. Les combattants terroristes étrangers qui composent le groupe sont originaires du Kenya, de République-Unie de Tanzanie, et, dans une moindre mesure, de République démocratique du Congo, de Somalie et d'Ouganda. Selon les États Membres de la région, il n'est toujours pas clairement établi que l'EIL exerce le commandement et le contrôle sur ASWJ.

14. En République démocratique du Congo, l'opération Shujaa, menée conjointement par les forces congolaises et ougandaises contre les Forces démocratiques alliées (ADF, CDe.001), continue de disperser les ADF au-delà de leurs bastions traditionnels, élargissant ainsi leur zone d'opération. L'opération prend pour cible les hauts commandants, les bastions et les combattants du groupe. Un État

¹ Opérations conjointes des forces mozambicaines et des forces régionales déployées.

Membre a signalé qu'en deux mois, 424 agents des ADF ont été tués et 81 capturés, et 115 personnes enlevées ont été secourues. En février, dans la vallée de Mwalika, les forces de l'opération Shujaa ont pris pour cible et tué Mulalo Seguja (également connu sous les noms de Ssegujja et de Fezza), le chef de l'aile politique du groupe, dont il était également le troisième plus haut dirigeant et l'ancien chef des opérations.

15. Malgré l'opération Shujaa, les attaques des ADF se poursuivent sans relâche. Au Nord-Kivu, la situation s'est considérablement aggravée du fait de l'utilisation d'engins explosifs improvisés meurtriers et à la suite de certaines des attaques les plus sanglantes jamais enregistrées. Le 15 janvier, les ADF ont fait exploser un engin explosif improvisé dans l'église de Lubiriha à Kasindi, dans le territoire de Beni. L'explosion a fait 16 morts et plus de 60 blessés parmi les civils. Selon les États Membres, cette bombe, qui a fait un nombre de morts record en une seule explosion, est la plus imposante et la plus puissante que les ADF aient jamais utilisée. Pesant entre 7 et 10 kilogrammes, elle a été fabriquée à partir de nitrate d'urée et d'éclats métalliques de shrapnel, ce qui a élargi sa portée et accru sa létalité.

16. Les États Membres indiquent que la bombe a été conçue par Abwakasi, un commandant des ADF, (non inscrit sur la Liste), qui a utilisé son réseau pour se procurer des explosifs afin de fabriquer des bombes de plus grande taille et plus dangereuses dans l'intention expresse de faire un maximum de victimes civiles. Abwakasi a également fabriqué la bombe qui a explosé le 25 janvier au marché très fréquenté de Macampagne, dans la ville de Beni. Cette bombe était beaucoup plus petite (entre 500 et 700 grammes) mais n'en a pas moins blessé 18 civils, dont 10 enfants. Les fragments retrouvés indiquent qu'elle a été déclenchée au moyen d'un dispositif radiocommandé ou d'une minuterie.

17. En mars, en l'espace d'une semaine, les ADF ont tué plus de 80 civils dans la province du Nord-Kivu. À la fin du mois, plus de 150 civils avaient été tués. Le nombre total de victimes est passé à plus de 500 ces six derniers mois.

18. Selon les États Membres de la région, Meddie Nkalubo (non inscrit sur la Liste) et Abwakasi auraient orchestré des attaques en Ouganda et dans l'est de la République démocratique du Congo.

19. On estime qu'entre 1 500 et 2 000 hommes adultes combattent pour les ADF sous la direction de Seka Baluku (également connu sous le nom de Musa Baluku, CDi.036). Plusieurs États Membres de la région affirment que même si les ADF ont prêté allégeance à l'EIL, il n'existe aucun lien de « commandement et de contrôle » entre ces dernières et la structure centrale de l'EIL (Daech).

Afrique de l'Est

20. En Somalie, le Gouvernement a lancé une importante offensive militaire contre les Chabab. Bien que ces derniers aient subi des pertes importantes à la suite de frappes aériennes et d'opérations militaires ciblées contre leurs dirigeants et leurs combattants, les États Membres estiment que la capacité financière et opérationnelle du groupe est restée intacte, avec un nombre de combattants estimé entre 7 000 et 12 000. Chaque année, les Chabab génèrent une centaine de millions de dollars de revenus en taxant tous les aspects de l'économie somalienne.

21. Les Chabab continuent de tuer des fonctionnaires, des soldats, des membres des forces de l'ordre et des soldats de la paix internationaux. Au cours des six derniers mois, ils se sont concentrés sur le ciblage stratégique des bases militaires somaliennes et de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Dans son attaque la plus meurtrière à ce jour, plus de 500 combattants des Chabab s'en sont pris à une base de l'ATMIS à Bulo Marer, tuant un grand nombre de membres des

forces ougandaises. Le groupe continue d'organiser des attaques ciblées à l'intérieur du pays et dans les États voisins, y compris au Kenya, où ils ont mené des incursions.

22. Les États Membres estiment que les Chabab se préparent à la deuxième phase de l'offensive menée par le Gouvernement, qui vise à attaquer le groupe dans le sud de la Somalie, et qu'ils redoubleront d'efforts pour protéger leur base de soutien traditionnelle dans les régions du sud-ouest, du Moyen-Djouba et du Bas-Djouba, ce qui risque de mettre fortement à l'épreuve les forces gouvernementales.

23. L'EIIL en Somalie est présent dans le Puntland. Les États Membres font toutefois observer que le groupe n'est pas en mesure de contrôler de vastes territoires ni d'entreprendre des opérations importantes en raison des attaques incessantes menées par les Chabab. On estime que l'EIIL en Somalie compte entre 100 et 200 combattants. Le groupe dispose du bureau Al-Karrar (S/2022/547, par. 24), dirigé par l'émir de l'EIIL en Somalie, Abdul Qadir Mumin (non inscrit sur la Liste).

24. Le 25 janvier, Bilal Al-Sudani, l'un des principaux bailleurs de fonds du groupe, a été tué lors d'une opération menée par les États-Unis dans le nord de la Somalie. Al-Sudani était responsable de l'expansion des activités de l'EIIL en Afrique. Par l'intermédiaire du bureau Al-Karrar, il a largement contribué à appuyer les éléments clés d'un réseau de plaques tournantes financières opérant en Afrique et au-delà.

25. Plusieurs États Membres estiment que les flux de revenus destinés au bureau Al-Karrar proviennent d'un pays limitrophe de l'ancien « califat », l'un deux soulignant que l'intégralité de l'argent destiné à Al-Karrar transite par ce pays. Néanmoins, certains États Membres restent d'avis qu'Al-Karrar génère ses fonds en tirant parti de divers secteurs de l'économie dans le nord de la Somalie. D'autres États Membres ont fait observer que le pouvoir d'Al-Karrar était surestimé, notant que le financement du bureau Al-Furkan dépasse de loin les flux de revenus d'Al-Karrar.

26. Plusieurs États Membres se sont dits préoccupés par la possibilité que des groupes terroristes bien établis tirent avantage de l'instabilité politique et de la violence au Soudan. La cellule de l'EIIL au Soudan, pleinement opérationnelle depuis 2019, est dirigée par Abu Bakr al-Iraqi (un ressortissant iraquien). La structure centrale de l'EIIL a habilité l'ancien chef de l'EIIL (Daech) en Iraq à établir dans le pays une base logistique et financière, à partir de laquelle s'effectuerait le transit des combattants et les activités d'investissement. Cette cellule de l'EIIL compte entre 100 et 200 combattants, qui, bien qu'ils soient formés au combat, servent de facilitateurs pour les mouvements logistiques et les transactions.

27. Abu Bakr Al-Iraqi est un homme d'affaires qui avait enregistré diverses entreprises sous de fausses identités au Soudan et en Türkiye. Selon un État Membre, il exploite plusieurs sociétés de change et une agence de voyage en Türkiye, et détient des investissements considérables au Soudan.

28. Les États Membres mettent en garde contre le fait que les combattants nord-africains se servent du Soudan comme d'un lieu d'arrivée puis de départ vers le sud de la Libye, le Mali et l'Afrique de l'Ouest.

Afrique de l'Ouest

29. Le commandement central de l'EIIL (Daech) et d'Al-Qaida étant affaibli, les cellules africaines des deux groupes jouent désormais un rôle essentiel malgré leur autonomie croissante, en particulier dans le contexte des enjeux locaux. La zone d'opérations du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM, QDe.159) s'étend et se renforce au-delà du Mali, en particulier au Burkina Faso. Se positionnant comme un acteur politique, le GSIM exerce une pression accrue sur les autorités locales, son objectif étant de s'assurer un rôle en cas de négociations. Le GSIM adopte

donc une stratégie qui, sans s'écarter de la doctrine d'Al-Qaïda, s'éloigne effectivement du groupe au niveau local. À cet égard, il importe de noter que le GSIM n'utilise pas systématiquement le drapeau d'Al-Qaïda dans ses communications ou sur le champ de bataille, mais affiche plutôt sa propre bannière pour marquer sa singularité.

30. Le GSIM s'est heurté à certaines difficultés. Le groupe recrutant dans diverses communautés, il a la tâche difficile de gérer des intérêts pouvant diverger d'un groupe ethnique à un autre. Le maintien de la cohésion et de la cohérence est devenu une priorité pour ses dirigeants. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, le GSIM ne semble pas, pour l'heure, en mesure de contrer les ambitions expansionnistes de l'État islamique du Grand Sahara (EIGS, QDe.163) dans la zone des trois frontières entre le Burkina Faso, le Mali, et le Niger. Malgré la mobilisation de plusieurs *katibas*, ou bataillons (Tombouctou, Gao et Kidal au Mali ; Gourma au Burkina Faso), et le soutien de milices touaregs non terroristes, le groupe subit de lourdes pertes et semble désormais incapable de résister à la progression constante de l'EIGS.

31. L'affaiblissement du GSIM dans l'est face à cette progression contraste avec le renforcement de sa position au Burkina Faso et dans le centre du Mali. Le groupe a achevé son avancée dans les régions de Kayes, de Koulikoro et de Sikasso en encerclant la capitale malienne, ce qui lui a permis de consolider son contrôle sur la zone située entre la capitale et les frontières occidentale et méridionale. Il a renforcé son autorité au Mali par l'intermédiaire de plusieurs *katibas* (Tombouctou, Kidal et Gao), qui réaffirment leur influence politique locale par l'arbitrage des conflits, le maintien de l'ordre et le règlement des différends communautaires. La Katiba du Macina (non inscrite sur la Liste, mais fondée par Amadou Koufa, QDi.425, et mentionnée dans l'entrée de la liste concernant ce dernier) exploite les faiblesses de l'armée malienne et assoit sa position malgré la présence accrue d'acteurs internationaux non étatiques, qui semblent incapables d'inverser cette tendance malgré les opérations en cours. Le centre du Mali reste une base d'opérations sûre pour l'action menée au Burkina Faso et dans la partie sud du Sahel.

32. Quasi-autonome, la Katiba du Macina représente pour le GSIM une force importante et décisive. L'action qu'elle mène en coopération avec Ansaroul Islam (non inscrit sur la Liste) au Burkina Faso a bénéficié de conflits locaux non résolus et de la stigmatisation croissante des Peuls. Il est donc parfois difficile de faire la distinction entre les offensives du GSIM et les affrontements entre les populations locales.

33. Le GSIM maintient une pression constante sur les forces burkinabé dans les régions frontalières du sud du Burkina Faso et cherche à renforcer ses positions, notamment dans le nord-est du Bénin, à la frontière avec le Niger, et au Togo.

34. L'EIGS joue un rôle central dans la réalisation des objectifs fondamentaux de l'EIL, malgré les pertes importantes subies parmi ses dirigeants à la suite des attaques du GSIM. Alors qu'il cherche à étendre son territoire pour des raisons logistiques et de recrutement, le groupe se heurte à des difficultés sur plusieurs fronts. Les combats meurtriers qui l'ont récemment opposé au GSIM et les opérations des forces internationales en 2022 et 2023 ont entraîné la perte de certains de ses dirigeants de premier plan, tels qu'Oumeya Ould Albakaye et Ousmane Illiassou Djibo (également connu sous le nom de Petit Chapori). La structure de commandement, bien qu'actuellement incontestée, est principalement d'origine arabe. L'émir (Mohamed Ibrahim al-Salem al-Shafi'i, également connu sous le nom d'Aba al-Sahrawi, non inscrit sur la Liste) et son adjoint sont d'origine arabe, tandis que le reste des dirigeants sont des Peuls, comme le sont la plupart des combattants. Ces déséquilibres peuvent rendre le groupe vulnérable en cas de dissensions internes, ce dernier ayant du mal à fédérer les différents éléments peuls, du fait des combats

fratricides qui opposent certains d'entre eux et les Peuls de la Katiba du Macina. L'EIGS a été contraint de se battre sur plusieurs fronts à la fois, ce qui a limité ses avancées et entravé les possibilités d'approvisionnement.

35. L'EIGS reste cependant résilient et, conscient des pertes subies, fait tout ce qui est en son pouvoir pour sortir de son isolement et étendre sa zone d'opérations. Depuis la fin de la trêve avec le Gouvernement nigérien, on assiste à une recrudescence des violences imputables à l'EIGS. Le groupe a pris pour cible les régions de Sanam, Filingué, Tajoua et Abala au Niger, situées au nord-ouest de Niamey, avec l'intention de s'en prendre aux centres urbains. L'établissement et le renforcement d'un couloir logistique avec le Nigéria, si précaires soient-ils, permettent d'élargir le bassin de recrutement des combattants et d'assurer l'approvisionnement logistique à partir du Nigéria, possiblement grâce à une consolidation des relations avec « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP, QDe.162). De nombreux États Membres affirment que la zone des trois frontières risque fort de devenir un sanctuaire et une base de recrutement susceptible de s'étendre au Nigéria. Le Mali sert toujours de base d'opérations pour l'action menée au Burkina Faso et au Niger.

36. Enfin, au Nigéria, ISWAP, groupe dirigé par Abu Musab al-Barnawi (non inscrit sur la Liste), pose une menace croissante, la porosité des frontières avec le Niger facilitant le passage des combattants et des armes. À cet égard, un État Membre estime que la collaboration accrue entre l'EIGS et ISWAP est très préoccupante, sachant qu'elle laisse présager l'établissement d'un nouveau califat territorial.

Afrique du Nord

37. L'EIIL (Daech) et Al-Qaida sont considérés comme peu actifs en Afrique du Nord, mais les conditions d'une résurgence potentielle continuent de se mettre en place. Le retour des combattants terroristes étrangers et la libération imminente des détenus en fin de peine forment la menace la plus importante pour la région. En Algérie, Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI, QDe.014) s'est déplacé plus au sud, vers le Sahel (dans le nord du Mali). Les Soldats du califat en Tunisie (QDe.167) font face à des difficultés liées au manque de financement et à l'assassinat de ses principaux dirigeants. Ils comptent actuellement une quinzaine de membres dispersés dans les monts Chambi et Semmana, dans l'ouest de la Tunisie.

38. Au Maroc, les autorités ont démantelé cinq cellules terroristes au cours de la période considérée, procédant à l'arrestation de 25 personnes, dont plusieurs assuraient une coordination avec la structure centrale de l'EIIL ou avec l'EIGS. La cellule la plus importante, dont les membres prévoyaient de dévaliser des banques et d'attaquer des infrastructures de sécurité essentielles, a été interrompue dans ses projets le 15 mars.

39. En Libye, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye (EIIL-Libye, QDe.165) maintient une forte présence dans le sud du pays, où le groupe continue de tirer parti du mécontentement social tout en collaborant avec des groupes criminels organisés qui contrôlent les activités de trafic. L'EIIL-Libye continue de recruter dans les communautés du sud, cherchant à infiltrer les tribus locales. D'après les États Membres, les effectifs du groupe seraient compris entre 200 et 700 combattants. Un État Membre a signalé qu'en Libye, l'EIIL se concentrait de plus en plus sur le recrutement de scientifiques capables de fabriquer du matériel biologique (par exemple, du poison) ou de manipuler des dispositifs technologiques sophistiqués, en vue de mener des attaques terroristes. Un autre État Membre a indiqué que l'« Armée du Sahara » (S/2023/95, par. 35), profitant de l'absence d'autorités gouvernementales unifiées, tentait de maintenir sa position dans les régions centrales et méridionales du pays.

40. La détérioration des conditions de sécurité dans la région du Fezzan et les réseaux de trafic ont permis à l'EIL-Libye de se réorganiser dans certaines régions, notamment à Oubari, à Sabha, à Oum el-Araneb, à Mourzouq, à Qatroun, à Foqaha, à Oueinat, à Bir el-Choueïref, ainsi qu'à Harouj et dans les montagnes de Harouj el-Assouad et de l'Acacus. Le groupe a choisi d'adopter un mode opératoire clandestin, changeant de position selon les besoins et s'installant dans les zones montagneuses de l'Acacus, du Tibesti et du lac Qaraoun, où il jouit d'un accès à l'eau. Un État Membre a fait remarquer que dans la région du Fezzan, l'objectif de l'EIL-Libye était de renforcer ses rangs dans les provinces du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest grâce à la formation et au soutien logistique.

41. Plusieurs cellules terroristes de l'EIL ont été démantelées par les services de sécurité libyens, qui ont notamment arrêté, le 21 janvier, un ingénieur libyen d'une vingtaine d'années qui prévoyait de prendre pour cible des gazoducs à l'aide de drones armés, en collaboration avec la structure centrale du groupe. Ses affaires, qui ont été saisies, contenaient un manuel dans lequel figuraient des instructions destinées à la fabrication de toxines et de matériel biologique.

42. Un État Membre a indiqué que l'EIL-Libye avait créé quatre sous-groupes au sein de sa structure, répartis comme suit : un groupe chargé de la sécurité, dirigé par Al-Hajj Ibrahim (ressortissant libyen non inscrit sur la Liste), un groupe de combattants, dirigé par « Abu Yasir » (ressortissant égyptien), un groupe chargé de la fabrication des explosifs, dirigé par Hashem Abu Sedra (ressortissant libyen non inscrit sur la Liste), et une commission militaire, dirigée par Abu Mu'awiya a-Sudani (ressortissant soudanais non inscrit sur la Liste). Ces sous-groupes sont répartis entre Sabha, Mourzouq, Oum el-Araneb, Qatroun, Zala et la ville de Houn.

43. Al-Qaida en Libye est intégré aux groupes tribaux libyens, en particulier dans le sud du pays, où se trouve son bastion et qui constitue une zone cruciale pour le soutien logistique au Sahel. Ses effectifs compteraient entre 150 à 200 combattants répartis entre Oubari, Sabha, Oueinat et Ghat. À Oubari et à Ghat, des réseaux de facilitation dirigés par des Touaregs fournissent un soutien logistique à Al-Qaida. Certaines cellules se déplacent régulièrement entre la Libye, le Mali, le Niger et le Soudan. Un État Membre a fait état d'une coopération spéciale entre l'EIL (Daech) et Al-Qaida en Libye, notamment dans le sud du pays, qui consiste à échanger du carburant et de la nourriture et à utiliser des messagers communs pour leurs communications.

44. Les activités terroristes menées par le groupe Ansar Beit el-Maqdes (non inscrit sur la Liste) en Égypte continuent de diminuer, principalement en raison de la pression antiterroriste exercée par les autorités égyptiennes dans le Sinaï, qui a contenu la présence d'Ansar Beit el-Maqdes au niveau local et démantelé le gros de sa structure centrale et de ses équipes dirigeantes. Le groupe a été contraint de se retirer à l'ouest et au sud-ouest de la partie nord de la péninsule du Sinaï à la suite d'importantes pertes d'effectifs. Ansar Beit el-Maqdes a du mal à mener des attaques de grande envergure, comme celle qu'il avait perpétrée le 30 décembre 2022 contre un poste de contrôle de l'armée à Ismaïliya, que certains États Membres avaient considéré comme acte de désespoir. Les effectifs actifs du groupe ont diminué ; un État Membre a indiqué qu'ils s'élevaient à quelques dizaines, tandis que d'autres les ont estimés entre 100 et 500. Les investissements publics égyptiens, les programmes d'infrastructure mis en œuvre dans la péninsule du Sinaï et les activités de sensibilisation que les autorités ont menées auprès des populations locales ont contribué à réduire les griefs locaux qui permettaient auparavant à Ansar Beit el-Maqdes de recruter.

B. L'Iraq et le Levant

45. La structure centrale de l'EIIL (Daech) continue de se heurter à des problèmes de leadership en raison de la pression antiterroriste. Le 24 février, le chef de la direction générale des provinces de l'EIIL, Ali Jasim Salman al-Juburi (ressortissant iraquien également connu sous les noms d'Abu Sara al-Iraqi et de Kafush), a été tué lors d'une frappe aérienne effectuée dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Les États Membres, qui l'ont décrit comme le chef de l'ombre de l'EIIL, estiment que son décès a été un coup dur pour le groupe. Abu Sara influençait la stratégie de l'EIIL et avait joué un rôle essentiel dans l'affectation du personnel, y compris celle des deux derniers dirigeants en date de l'EIIL. Il dirigeait également les opérations extérieures et les finances. Pourtant, sa disparition ne semble avoir perturbé le groupe qu'à court terme. Un État Membre a indiqué que son successeur potentiel était Ammar Mohamed Ibrahim al-Juburi (ressortissant iraquien non inscrit sur la Liste, également connu sous les noms d'Abu Zeinab et d'Abu Hamudi). D'autres dirigeants ont été tués, parmi lesquels Khalid 'Aydd Ahmad al-Juburi (responsable de la planification d'attentats en Europe) et Abd-al-Hadi Mahmud al-Haji Ali (responsable de la planification d'opérations terroristes et d'enlèvements au Moyen-Orient et en Europe).

46. Le 30 avril, la Türkiye a déclaré avoir tué Abu al-Husain al-Husaini al-Qurashi, un dirigeant de l'EIIL, à Afrin, dont elle a par la suite déterminé qu'il était né en République arabe syrienne et utilisait le pseudonyme « Abdul-Latif ». Les États Membres n'ont pas été en mesure de confirmer sa mort, l'un d'entre eux ayant indiqué que le défunt en question était en réalité le chef de la sécurité de la branche syrienne du groupe. Certains États Membres ont écarté la possibilité que le chef général de l'EIIL ne soit pas iraquien. La Türkiye avait lancé cette opération après avoir été informée qu'Abu al-Husain al-Husaini al-Qurashi envisageait de s'installer dans une autre région syrienne et avait commencé à prendre des mesures de sécurité extrêmes après la mort d'Abu Sara. L'identité réelle d'Abu al-Husain n'est toujours pas confirmée par les États Membres.

47. La perte de hauts responsables a conduit la structure centrale de l'EIIL à adopter une structure de commandement et de contrôle horizontale ; le rôle du chef de l'organisation est devenu moins décisif pour le fonctionnement de celle-ci. Cette érosion du socle des dirigeants a eu des répercussions sur les opérations de l'EIIL dans la principale zone de conflit, le groupe n'étant pas parvenu à lancer de campagnes d'attaque pendant le mois du Ramadan, alors que cette période était autrefois marquée par un regain des activités de l'EIIL.

48. Néanmoins, on estime que l'EIIL demeure résilient et qu'il compte sous son commandement entre 5 000 et 7 000 personnes réparties dans les deux pays, dont la plupart sont des combattants. Le groupe adopte une stratégie délibérée de réduction des attaques et de guérilla, tout en se réorganisant et en recrutant. Si la plupart des hauts responsables de l'EIIL (Daech) se trouvent toujours dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, le groupe procède au déplacement de certaines figures clés, notamment à Deraa, où se trouvent le commandant chargé des questions liées à la charia et plusieurs dirigeants arabes et, dans une moindre mesure, dans le désert central (Badiyah) et dans la province d'Anbar à la frontière entre la République arabe syrienne et l'Iraq, où le groupe intensifie ses activités et profite de la porosité de la frontière. Les effectifs de l'EIIL à Deraa sont estimés à plusieurs centaines de combattants.

49. En Iraq, la pression antiterroriste exercée par les forces irakiennes continue d'entraîner une réduction des activités de l'EIIL et d'étouffer la menace². Néanmoins, le groupe poursuit son insurrection à bas bruit, en tirant avantage des failles de sécurité dans la Région du Kurdistan d'Iraq pour mener des attaques et réapprovisionner ses cellules et ses éléments dans les zones désertiques et montagneuses. Le groupe opère sous la direction d'Abu Abd al-Qader (ressortissant iraquien), successeur d'Abdallah Makki Muslih al-Rafi'i (ressortissant iraquien, également connu sous le nom d'Abu Khadija, non inscrit sur la Liste), qui supervise désormais la zone iraquo-syrienne ainsi que le bureau régional « Bilad al-Rafidayn ». Al-Rafi'i a acquis des fonctions plus importantes au sein de l'EIIL.

50. Les opérations ont été contenues dans les zones rurales et les attaques moins fréquentes dans les centres urbains. L'EIIL (Daech) a maintenu sa présence dans ses bastions à proximité de Salaheddin, au nord de Bagdad (Tarmiyé), à Diyala et à Kirkouk, en particulier dans les monts Hamrin, où se trouvent la plupart des dirigeants de la branche iraquienne de l'EIIL (Daech) (y compris à Wadi el-Chaï) et dans la province d'Anbar, y compris dans la vallée du Houran, où les membres du groupe se sont réfugiés pour se réorganiser et se restructurer. Un État Membre a signalé des liens entre l'EIIL et des groupes criminels organisés à Mossoul, à Kirkouk, à Tikrit et à Ramadi.

51. En Iraq, l'EIIL (Daech) se compose de huit unités (administration, médias, charia, approvisionnement, finances ou économie, activités de préparation, fabrication d'explosifs et libération des prisonniers) réparties dans 10 divisions régionales à travers le pays, dont certaines ont été regroupées du fait de l'insuffisance des ressources. Le groupe hésite de plus en plus à prendre des risques face aux pertes de personnel et projette de libérer ses prisonniers et de recruter dans les communautés vulnérables.

52. En République arabe syrienne, l'EIIL (Daech) opère sous l'égide du bureau régional de la « Terre sainte » et exploite les régions où la pression antiterroriste est faible. Le groupe continue de mener des attaques asymétriques, bien qu'à une fréquence relativement moins soutenue, principalement à Homs, à Deïr el-Zor, à Raqqa, à Hama et à Hassaké. La pression militaire a largement circonscrit le groupe dans le désert central (Badiyé) qui, s'il sert de refuge à l'EIIL (Daech) pour s'entraîner et se réorganiser, se caractérise par un terrain difficile dépourvu d'infrastructures essentielles, ce qui limite la capacité du groupe à opérer ou à diffuser efficacement sa propagande. Des petites cellules ont régulièrement mené des attaques, notamment dans le nord de Palmyre et dans l'est de la province de Hama. L'EIIL (Daech) a continué d'utiliser le nord-est du pays pour se reconstruire, recruter et tenter de libérer ses principaux dirigeants de prison.

53. L'EIIL continue de considérer le nord-ouest du pays comme une porte d'entrée potentielle vers la Türkiye et un sanctuaire dans lequel il peut se fondre dans la population. L'Organisation de libération du Levant (HTS)³ est à ce jour le seul groupe terroriste à exercer un réel contrôle dans la région. Le groupe compte encore entre 7 000 et 12 000 combattants, dont environ 1 000 terroristes étrangers. Il poursuit sa stratégie expansionniste à l'échelle locale, menant par le biais de sa branche armée une offensive contre les factions armées affiliées au Gouvernement syrien dans les faubourgs d'Alep et dans d'autres localités environnantes, y compris la ville d'Afrin. Dans une large mesure, HTS est autofinancé (S/2023/95, par. 46).

² Certains États Membres estiment que les effectifs de l'EIIL en Iraq ne sont compris qu'entre 600 et 1 000 combattants.

³ Inscrit sur la Liste sous le nom de Al-Nusrah Front for the People of the Levant (QDe.137).

54. Parmi les groupes d'Asie centrale qui opèrent sous l'égide de HTS, Khatiba al-Tawhid wal-Jihad (KTJ, QDe.168) est celui qui a le plus de capacités. Par l'intermédiaire de bailleurs de fonds, dont Kubilay Sari (non inscrit sur la Liste), KTJ, en plus d'avoir facilité des transferts de fonds au profit de HTS, a reçu des dons provenant de collectes de fonds, qui lui ont permis d'acheter du matériel, y compris des lunettes de vision nocturne.

55. Le Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088), également connu sous le nom de Parti islamique du Turkestan, reste étroitement lié au HTS en République arabe syrienne. Le groupe opère principalement dans la province d'Idlib. Un État Membre a signalé une augmentation des effectifs du groupe, lequel a renforcé son entraînement militaire et modernisé ses armes de combat et s'emploie activement à mettre en place des canaux lui permettant de s'infiltrer dans un des pays voisins et en Asie centrale. Le groupe aurait envoyé certains de ses membres en Afrique et en Asie du Sud pour y installer des camps d'entraînement et des bases, et pour planifier des attaques contre des ressortissants et organismes chinois.

56. Hourras el-Din (non inscrit sur la Liste) continue de faire face à des difficultés à la suite de la capture de certains de ses principaux dirigeants par HTS, qui a également pris pour cible et assassiné plusieurs de ses personnalités de haut rang. Le groupe est dirigé par Samir Hijazi (également connu sous le nom d'Abu Hammam al-Shami, non inscrit sur la Liste) et appuyé par un conseil de la charia, où siège Sami al-Uraydi (non inscrit sur la Liste), un responsable chargé des questions liées à la charia. Certains États Membres ont indiqué que Hourras el-Din avait revisité ses relations avec HTS, qui a libéré les dirigeants du groupe à condition qu'ils coopèrent au niveau local et ne planifient pas d'opérations extérieures. Plutôt que d'obtempérer, Hourras el-Din aurait profité de liens de longue date avec des factions armées basées à Idlib, y compris Ansar el-Taouhid (non inscrit sur la Liste), pour déplacer ses combattants vers d'autres zones. Un État Membre a indiqué que Hourras el-Din cherchait à renforcer les capacités de ses drones aériens armés. Le groupe compterait entre 1 500 et 2 000 combattants, lesquels se trouvent principalement à Idlib et à Lattaquié, et dans une moindre mesure à Deraa.

57. Les revers que subit actuellement l'EIL (Daech) dans la principale zone de conflit s'expliquent dans une large mesure par l'efficacité de la lutte antiterroriste. Le succès des attaques actuellement menées contre les dirigeants du groupe revêt une grande importance. Néanmoins, la capacité de l'EIL à s'intégrer dans les populations locales demeure préoccupante. Le groupe continue de tirer avantage des lacunes en matière de sécurité et du manque de coordination entre les différentes forces antiterroristes, créant ainsi les conditions qui lui permettraient de renaître rapidement en cas de relâchement de la pression.

C. Péninsule arabique

58. Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA, QDe.129) continue de subir des revers et des pertes de leadership en raison d'une pression antiterroriste soutenue et a continué de s'enfoncer dans le conflit yéménite. Néanmoins, le groupe continue de poser une menace au Yémen et dans la région. En tant que groupe terroriste le mieux préparé au combat, il nourrit l'ambition de mener des opérations extérieures et de prendre le contrôle des principaux ports du golfe d'Aden.

59. AQPA a perdu de nombreux dirigeants parmi ceux chargés de la charia, des médias et de la production d'engins explosifs improvisés. Le 26 février, Hamad bin Hamoud al-Tamimi, l'un des plus hauts dirigeants du groupe, a été tué lors d'une frappe de drone visant une habitation à Houssoun el-Jalal dans la province de Mareb dans laquelle le chef d'AQPA, Khaled Batarfi (non inscrit sur la Liste), avait

auparavant organisé des réunions. Cette frappe a également tué Abu Nasser al-Hadhrami, chargé des médias et des questions financières. L'un des principaux experts en fabrication d'explosifs du groupe a également été visé par une frappe de drone le 30 janvier à Ouadi el-Obeïd, dans la province de Mareb. À la suite de ces frappes, certains membres d'AQPA ont fui Ouadi el-Obeïd pour trouver refuge dans la ville de Mareb. Des messages de solidarité ont été diffusés en ligne par des partisans d'AQPA, y compris, selon certaines informations, par des membres des Taliban en Afghanistan.

60. Ces frappes ont mis à mal les capacités opérationnelles d'AQPA à court terme. Néanmoins, bien que le nombre de dirigeants expérimentés s'amenuise, les États Membres estiment que le groupe est en mesure de former de nouveaux dirigeants pour assumer les tâches de ceux qui ont été tués. En raison de l'enracinement du groupe dans les tribus locales, il demeure difficile d'en mesurer précisément les effectifs, qui sont estimés à quelques milliers de personnes. Certains États Membres estiment qu'AQPA compte entre 3 000 et 4 000 membres actifs et passifs. La plupart des hauts responsables du groupe se trouvent à Ouadi el-Obeïd, tandis que certains ont rejoint d'autres zones sûres, notamment dans les provinces du Hadramout, de Chaboua et d'Abyan.

61. Certains États Membres ont signalé la présence au Yémen du fils de Sayf al-Adl (QDi.001), Khaled Mohammed Salahaldin Zidane (non inscrit sur la Liste), tandis que d'autres ont indiqué que ce dernier envisageait de se réinstaller au Yémen, suscitant une certaine controverse parmi les dirigeants d'AQPA. Un État Membre a indiqué que Khaled Mohammed Salahaldin Zidane supervisait la branche médiatique d'AQPA depuis 2020 et qu'il avait épousé la fille d'un chef tribal influent. Il a fait observer que cela témoignait de la volonté de Sayf al-Adl de renforcer son contrôle sur AQPA et sa branche médiatique compte tenu des difficultés financières du groupe et des divergences opposant ses différentes branches, qui sont dirigées respectivement par Khaled Batarfi, un ressortissant saoudien, et par Saad ben Atef al-Awlaki, lequel bénéficie du soutien de certaines tribus yéménites. La perte de dirigeants pourrait nécessiter une restructuration d'AQPA, dans le cadre de laquelle des postes de direction pourraient être confiés à des éléments affiliés à Sayf al-Adl.

62. En janvier, AQPA a transféré certaines de ses activités de terrain dans l'un de ses camps de la province de Chaboua et en a déplacé d'autres dans le district de Mahfad à Abiyan. Le groupe a continué de mener des attaques à Chaboua et à Abiyan, principalement en représailles à l'initiative antiterroriste « flèches de l'est », dont la deuxième phase a été lancée en janvier. AQPA s'est servi de drones armés pour perpétrer certaines de ses attaques dans le district de Mousseïniaa à Chaboua, ce qui montre peut-être que le groupe craignait de subir des pertes excessives de personnel au cours de ces opérations. Un État Membre a signalé que ces drones avaient été fournis par des éléments houthistes qui avaient formé les membres d'AQPA à leur utilisation. AQPA, qui cherche à développer ses capacités aériennes, semble avoir fait des progrès à cet égard. Le groupe aspire toujours à mener des attaques contre des cibles maritimes, ce qu'il a eu du mal à faire compte tenu de ses ressources limitées. Les publications que le groupe diffuse dans les médias demeurent son principal outil de sensibilisation et de radicalisation. AQPA a continué de recruter des sympathisants et diffusé des messages vidéo de Batarfi au cours de la période considérée.

63. Les activités menées par l'EIL au Yémen (EIL-Yémen, QDe.166) sont restées minimes. Ses effectifs sont estimés à une centaine de combattants, lesquels travaillent en coordination avec l'EIL en Somalie, notamment à des fins logistiques. Un État Membre a indiqué que l'EIL-Yémen mettait actuellement en place une nouvelle structure organisationnelle et avait convoqué des dirigeants à une réunion à Chaboua au mois de mai. Il a également observé une coopération opportuniste entre AQPA et

l'EIIL-Yémen consistant à partager les bénéfices d'opérations d'enlèvement contre rançon.

D. Europe

64. La situation en Europe reste stable, avec une légère augmentation du nombre de tentatives d'actes terroristes déjouées par les services de sécurité européens depuis la fin de l'année 2022. Selon un État Membre, certains auteurs d'attaques envisageaient d'utiliser des explosifs et des toxines chimiques.

65. La plupart des attentats perpétrés par des acteurs isolés sont le fait d'individus qui ne sont pas directement affiliés à l'EIIL ou à Al-Qaida et se sont radicalisés indépendamment de toute interaction sociale, et qui semblent avoir été motivés par des actes d'hostilité à l'égard de l'islam. Le fait que les cibles molles et les lieux de culte aient été le choix prédominant de la plupart des auteurs d'attentats rend la tâche des services de lutte contre le terrorisme encore plus difficile. Une quinzaine de personnes apparemment inspirées par les instructions qu'avait diffusées l'EIIL-K pour que soient commis des attentats contre les consulats suédois et néerlandais à Istanbul et contre des lieux de culte chrétiens et juifs ont été arrêtées en Türkiye le 5 janvier. Le 25 janvier, après une courte période d'autoradicalisation, une personne armée d'une machette a tué un sacristain et blessé un prêtre dans deux églises catholiques d'Algésiras (Espagne).

66. Outre la campagne d'incitation menée en janvier par l'appareil médiatique de la structure centrale de l'EIIL, qui a appelé à des attaques terroristes contre des chrétiens en représailles à des actes de destruction du Coran par le feu en Europe, le renforcement des capacités médiatiques et opérationnelles de l'EIIL-K risque d'inspirer un plus grand nombre d'acteurs isolés dans la région. Les États Membres estiment possible qu'à moyen terme, l'EIIL-K cherche à mener des opérations à fort impact contre les pays occidentaux et leurs intérêts à l'étranger, comme en témoigne l'attentat récemment déjoué à Strasbourg (France).

67. Certains États Membres ont constaté que des combattants terroristes étrangers se rendant des pays du sud de l'Europe vers le Sahel empruntaient une nouvelle route. Une opération de sécurité conjointe menée en janvier par le Bureau central d'investigations judiciaires marocain et le Commissariat général à l'information de la Police nationale espagnole a permis de démanteler une cellule terroriste affiliée à l'EIIL composée de trois personnes, opérant dans les deux pays et cherchant à perpétrer des attentats terroristes après avoir échoué à se rendre dans les bastions de l'EIIL au Sahel alors qu'ils entretenaient des liens avec les recruteurs et les facilitateurs du groupe dans cette région.

E. Asie

Asie centrale et Asie du Sud

68. Les activités d'Al-Qaida, de l'EIIL-K et d'autres groupes terroristes présents en Afghanistan et dans la région ont été traitées en détail dans le dernier rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions concernant les Taliban (voir [S/2023/370](#)). Les États Membres ont indiqué que l'Afghanistan restait un lieu important à l'échelle mondiale pour le terrorisme, une vingtaine de groupes terroristes opérant dans le pays. Selon un État Membre, l'objectif de ces groupes est d'étendre leur influence respective à travers le monde et de créer des entités théocratiques quasi-étatiques.

69. Les Taliban et Al-Qaida continuent d'entretenir des relations étroites et symbiotiques. En Afghanistan, pour l'essentiel, Al-Qaida agit dans le plus grand secret pour contribuer à faire croire que les Taliban respectent les accords de non-utilisation du sol afghan à des fins terroristes. Sous le patronage de hauts fonctionnaires des autorités talibanes de facto, des membres d'Al-Qaida infiltrent les forces de l'ordre et les organes de l'administration publique, assurant ainsi la sécurité des cellules d'Al-Qaida dispersées dans tout le pays.

70. La capacité d'Al-Qaida à mener des attaques terroristes à grande échelle demeure réduite, mais ses intentions restent entières. Le groupe utilise le pays comme centre idéologique et logistique pour mobiliser et recruter de nouveaux combattants tout en reconstruisant secrètement sa capacité de mener des opérations extérieures. Al-Qaida est en phase de réorganisation, le groupe mettant en place de nouveaux centres d'entraînement dans les provinces de Kounar et du Nouristan. Les États Membres estiment que le groupe restera probablement inactif à court terme, le temps pour lui de développer ses capacités opérationnelles et de communication. Les dirigeants d'Al-Qaida cherchent à renforcer la coopération avec les groupes terroristes de la région qui ne sont pas d'origine afghane mais se trouvent en Afghanistan, notamment le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (MIO, QDe.010), le Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan et Jamaat Ansarullah (non inscrit sur la Liste), dans le but d'infiltrer et d'établir des bastions dans les pays d'Asie centrale. Selon un État Membre, les perspectives à moyen et long terme d'Al-Qaida dépendront de l'évolution de la situation générale en Afghanistan. Si le pays sombre dans le chaos et l'insécurité, la base d'Al-Qaida se renforcera probablement. Si, au contraire, la situation en Afghanistan se stabilise, Al-Qaida cherchera probablement à déplacer sa structure centrale dans d'autres théâtres, par exemple au Yémen ou en Afrique du Nord.

71. Certains États Membres estiment fort probable que Sayf al-Adl, qui se trouverait toujours en République islamique d'Iran, succède à Aiman al-Zawahiri. La structure centrale d'Al-Qaida en Afghanistan compte toujours entre 30 et 60 membres, tandis que l'on estime à 400 le nombre de combattants répartis dans le pays, chiffre qui passe à 2 000 si l'on compte les familles et les partisans. Al-Qaida dans le sous-continent indien (AQSI, non inscrit sur la Liste) compte environ 200 combattants, dont Osama Mehmood (non inscrit sur la Liste) est l'émir. Un État Membre estime qu'Al-Qaida organise AQSI de manière à étendre ses opérations aux pays voisins, à savoir au Bangladesh, au Jammu-et-Cachemire administré par l'Inde et au Myanmar. Cet État Membre a également fait observer qu'un certain nombre d'éléments d'AQSI étaient prêts à rejoindre l'EIIL-K ou à collaborer avec lui.

72. Les États Membres ont estimé que l'EIIL-K constituait la menace terroriste la plus importante en Afghanistan et dans l'ensemble de la région, et qu'il bénéficiait de capacités opérationnelles accrues à l'intérieur du pays. L'EIIL-K compterait entre 4 000 et 6 000 membres, familles comprises. Sanaullah Ghafari (également connu sous le nom de Shahab al-Muhajir, QDi.431) est considéré comme le chef le plus ambitieux de l'EIIL-K. Un État Membre a indiqué qu'il avait été tué en juin en Afghanistan. Cette information n'a pas été confirmée. Mawlawi Rajab (QDi.434) est le chef des opérations extérieures de l'EIIL-K.

73. L'EIIL-K mène des attaques de plus en plus sophistiquées contre les Taliban et des cibles internationales. La stratégie du groupe a consisté à mener des attentats de grande envergure afin de saper la capacité des Taliban à assurer la sécurité. Dans l'ensemble, les attaques lancées par l'EIIL-K témoignent d'une forte capacité opérationnelle en matière de reconnaissance, de coordination, de communication, de planification et d'exécution. De surcroît, les attaques menées contre des personnalités

talibanes de premier plan dans les provinces de Balkh, de Badakhshan et de Baghlan ont renforcé le moral du groupe et stimulé le recrutement.

74. Les États Membres estiment que les opérations menées par le mouvement Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP, QDe.132) contre le Pakistan prennent de l'ampleur. Depuis sa réunification avec plusieurs groupes dissidents, le TTP, enhardi par la prise de pouvoir des Taliban en Afghanistan, aspire à reprendre le contrôle du territoire pakistanais. Il privilégie actuellement des cibles de première importance dans les zones frontalières et des cibles molles dans les zones urbaines. À l'heure actuelle, on estime que les capacités du mouvement ne sont pas à la hauteur de ses ambitions, car il ne contrôle aucun territoire et n'est pas populaire dans les zones tribales. En juin, certains éléments du TTP ont été déplacés hors de la zone frontalière, dans le cadre des efforts déployés par les Taliban sous la pression du Gouvernement pakistanais pour maîtriser le groupe. Des États Membres craignent que le TTP ne devienne une menace régionale s'il continue à disposer d'une base opérationnelle sûre en Afghanistan. Certains États Membres ont exprimé leur inquiétude quant au fait que le mouvement risquait de devenir une couverture sous laquelle une série de groupes étrangers pourraient opérer voire se regrouper, évitant ainsi les tentatives de contrôle par les Taliban afghans. Un État Membre a évoqué la possibilité d'une fusion entre AQSI et le TTP et estimé qu'AQSI donne des conseils au TTP pour que ce dernier multiplie les attentats au Pakistan. Il a également été signalé que les camps d'entraînement du Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan situés dans la province de Kounar étaient utilisés par les combattants du TTP.

75. Certains États Membres estiment que le Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan compte entre 300 et 1 200 combattants en Afghanistan. Les pays de la région ont signalé que le groupe continuait à acquérir des armes et créait de nouvelles bases en Afghanistan. Le Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan a activement étendu la portée de ses opérations et a construit des bases opérationnelles et des arsenaux dans la province de Baghlan, tout en maintenant sa présence dans les provinces de Badakhchan, de Takhar, de Konduz, de Baghlan, de Logar, de Kounar et de Sar-e Pol. Le groupe continue de recruter des combattants de diverses nationalités afin d'acquérir une dimension internationale. Selon un État Membre, le groupe a élaboré un plan à long terme pour former de jeunes combattants, des centaines d'entre eux ayant déjà suivi un entraînement, s'est livré au trafic de stupéfiants pour collecter des fonds, et mène des activités minières et de contrebande à des fins de soutien logistique. Certains États Membres ont indiqué que le groupe avait noué des liens avec l'EIL-K, comme en témoigne leur publication conjointe d'affiches de propagande, et signalé que certains membres du Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan avaient participé à des opérations de l'EIL-K.

Asie du Sud-Est

76. La pression accrue exercée par l'action de lutte contre le terrorisme dans la région explique le nombre relativement faible d'attaques terroristes au cours de la période considérée. Le succès des opérations antiterroristes menées contre l'EIL-Asie du Sud-Est (QDe.169) et le Groupe Abou Sayyaf (QDe.001), en particulier aux Philippines, rappelle qu'il existe une menace résiduelle due au nombre important de terroristes qui subsistent dans la région. Deux États Membres y ont constaté une légère augmentation de l'activité terroriste. Les émissaires de l'EIL promeuvent activement leur idéologie et l'intégration d'une partie de la région dans le « grand califat », en tirant parti des différends territoriaux, culturels et religieux non résolus. On observe ces derniers temps une tendance au renforcement de la coopération entre

les principaux groupes terroristes d'Asie du Sud-Est, y compris ceux qui se rangent sous la bannière de l'EIIL (Daech).

77. Faharudin Hadji Benito Satar (également connu sous les noms d'Abu Zacharia et de Jer Mimbantas), prétendu émir de l'EIIL-Asie du Sud-Est et ancien chef du groupe Maute (également connu sous le nom de Daoula Islamiyé, non inscrit sur la Liste), et Joharie Sandab (également connu sous le nom d'Abu Morsid), qui supervisait la logistique et les finances du groupe, ont été tués lors d'opérations menées aux Philippines. Un État Membre de la région a indiqué que le Groupe Abou Sayyaf avait l'intention de mener une attaque de grande envergure à Mindanao en représailles à la mort d'Abu Zacharia et de libérer la femme et les enfants de ce dernier.

78. Un État Membre de la région a signalé la mort du chef du Groupe Abou Sayyaf, Radullan Sahiron (QDi.208), à la fin du mois de mars à Patikul, dans la province de Sulu (Philippines), ainsi que la mort de Nurudin Muddalan, un dirigeant du Groupe, lors d'un affrontement avec la police dans la province de Basilan le 13 juin.

79. Deux États Membres de la région ont signalé l'arrestation de trois Ouzbeks (non inscrits sur la Liste) membres de Katibat al-Tawhid wal-Jihad (KTJ), au motif qu'ils avaient perpétré, le 24 mars, des attaques contre un poste de police dans le nord de Jakarta, au cours desquelles un fonctionnaire de l'immigration avait été tué et quatre personnes blessées. Venus d'Istanbul, ces individus avaient transité par Abu Dhabi et étaient entrés en Indonésie par la Malaisie, où ils avaient séjourné pendant près d'un mois.

80. Un État Membre a signalé que le « Jihad el-Mahdi fi Bilad el-Arakan » (qui compte environ 300 militants) était de plus en plus actif dans les régions frontalières du Myanmar. Le groupe a déjà établi des liens avec des terroristes de la région, dans l'espoir d'ouvrir un large front en Asie du Sud-Est et de bâtir les fondations d'un califat dans la région.

81. En Asie du Sud-Est, les groupes affiliés à l'EIIL génèrent des revenus à l'échelle locale. Dans certains cas, ils fournissent un appui aux réseaux de l'EIIL au Moyen-Orient en exploitant le secteur caritatif afin de collecter des fonds destinés à des activités terroristes en Indonésie. Aux Philippines, l'EIIL continue de collecter ses propres fonds en utilisant le secteur financier officiel pour transférer des devises fiduciaires, tout en recourant de plus en plus aux monnaies virtuelles.

III. Évaluation de l'impact

A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme

82. Comme cela est indiqué dans le trente et unième rapport de l'Équipe de surveillance (S/2023/95), les recettes de la structure centrale de l'EIIL (QDe.115) continuent de diminuer en raison de la pression antiterroriste exercée en Iraq et en République arabe syrienne. L'Équipe avait alors indiqué que les réserves dont disposait le groupe étaient comprises entre 25 et 50 millions de dollars, mais certains États Membres pensent que le véritable montant est nettement inférieur et diminue progressivement. Bien que les opérations militaires aient permis de s'attaquer avec succès aux dirigeants de l'EIIL, le groupe dispose toujours d'importantes réserves de trésorerie, dont des réserves d'argent liquide enfouies en Iraq et en République arabe syrienne, qui sont évacuées clandestinement après avoir été déterrées.

83. Parmi les dirigeants que l'EIIL a perdu figurent au moins deux responsables des opérations financières : Ali Jasim Salman Muhammad al-Jaburi, tué le 24 février, et Bilal al-Sudani (également connu sous les noms de Suhayl Salim Abd-El-Rahman et d'Abu-Faris), tué le 25 janvier. La chute d'al-Sudani, dont le rôle était de faciliter les transferts du bureau Al-Karrar vers les affiliés de l'EIIL, constitue une perte considérable sur le plan de l'expertise. Certains États Membres estiment qu'Al-Karrar, qui se trouve en Somalie, demeure une plaque tournante déterminante pour le transfert de fonds.

84. L'EIIL continue d'utiliser des fonds pour rétribuer les familles de ses combattants tués ou emprisonnés et pour obtenir la libération de détenus, mais tout continue d'indiquer que ses revenus baissent et que le groupe est de ce fait sous pression. Les États Membres font observer que l'irrégularité des paiements versés aux dirigeants et l'absence de rémunération des combattants indiquent que le groupe a besoin d'augmenter ses financements. Les dirigeants de l'EIIL continuent d'accorder une grande importance à la collecte de fonds.

85. Bien que les sources de financement dépendent des circonstances dans lesquelles chaque groupe terroriste opère au niveau local, l'extorsion et l'enlèvement contre rançon restent les principaux moyens utilisés par l'EIIL (Daech) et Al-Qaida pour collecter des fonds. Lorsque des groupes contrôlent un territoire, ils privilégient la stratégie qui consiste à prélever des taxes illicites en exploitant la collecte de la zakat. En Somalie, pour générer des revenus pouvant s'élever jusqu'à une centaine de millions de dollars par an, les Chabab se livrent à différentes activités, notamment à des enlèvements, à la taxation des commerces et des résidents et à la contrebande de charbon de bois. Les sources de financement du GSIM, de l'EIGS et d'AQPA comprennent les enlèvements contre rançon, l'orpaillage, la contrebande, le trafic d'armes, le vol de bétail, le braconnage, les prélèvements sur l'activité économique et la taxation des expéditions de marchandises, des services de transport et des services d'accompagnement ou de protection.

86. Une autre méthode de financement consiste à collecter des fonds en ligne au moyen de plateformes et de campagnes de dons. L'EIIL-Somalie génère des fonds au moyen d'activités criminelles, notamment la pêche illégale et la contrebande sur le marché noir, parfois en collaboration avec les Chabab et AQPA. L'EIIL en Afrique de l'Ouest extorque des entreprises agricoles locales et les activités de pêche menées dans le bassin du lac Tchad, et s'est livré à des enlèvements contre rançon au Nigéria, ce qui lui a permis de lever des sommes considérables.

87. Les États Membres se sont dits préoccupés par le fait que les groupes terroristes continuent de recourir à l'enlèvement contre rançon pour générer des revenus. Ils ont constaté que le paiement de rançons par le biais d'intermédiaires avait considérablement renforcé les capacités des terroristes, entraînant du même coup des attaques responsables de pertes en vies humaines. Dans les cas où la décision politique difficile de ne pas payer de rançon a été prise, bien que les otages aient été tragiquement tués, aucun autre ressortissant du pays dont étaient originaires les otages n'a par la suite été kidnappé, et les capacités des terroristes n'ont ainsi pas été renforcées. Les paiements de rançons sont contraires à la résolution 2133 (2014) du Conseil de sécurité.

88. En ce qui concerne le transit des fonds, l'EIIL continue de privilégier les méthodes traditionnelles, en particulier le réseau parabancaire hawala ou les passeurs de fonds, mais utilise de plus en plus les services d'argent mobile (S/2023/95, par. 82), notamment en Afrique de l'Est et en Iraq, ce qui montre qu'il faudrait mettre en place des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui permettent de faire face aux risques d'utilisation abusive de ces services. L'EIIL fournit également à ses membres des cartes téléphoniques prépayées ou des cartes

rechargeables pouvant être vendues contre espèces. Le groupe utiliserait également des versions régionales de cryptomonnaie et des « stablecoins ». L'EIIL utilise de plus en plus les actifs virtuels pour transférer des fonds à l'échelle internationale. Ces méthodes permettent aux dirigeants du groupe d'appuyer les opérations menées par ses militants, de recruter et de conserver un socle fidèle de partisans et d'obtenir la libération de ses membres.

89. Les États Membres observent que les groupes terroristes continuent de financer leurs opérations en utilisant de nouvelles méthodes et technologies de manière particulièrement innovante et souple, en recourant par exemple aux bitcoins et au financement participatif. Un État Membre a évoqué à cet égard un projet terroriste qui, diffusé en plusieurs langues, visait à collecter des fonds en cryptomonnaie sur le dark Web.

B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel

90. Aucun fait spécifique n'a été signalé au cours de la période considérée. Bien que des liens aient été observés entre les réseaux criminels organisés transnationaux et les organisations terroristes s'agissant du trafic de biens culturels, tous les cas de trafic signalés concernaient exclusivement des réseaux criminels organisés. Un État Membre a indiqué que l'EIIL continuait de tirer avantage de l'exportation illégale d'objets culturels de valeur depuis l'Iraq et la République arabe syrienne.

C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés

91. Bien que les efforts de rapatriement aient considérablement progressé au cours du premier semestre de 2023 (les ressortissants de 14 pays ayant été rapatriés), les camps et les centres de détention situés dans le nord-est de la République arabe syrienne et les risques qu'ils génèrent continuent d'être préoccupants. Un État Membre a signalé le phénomène des Cubs of Caliphate, des enfants soldats recrutés entre 2014 et 2017 qui forment aujourd'hui ce que l'on appelle la « génération califat ». Ces adolescents recrutés dans le camp surpeuplé de Hol, dominé socialement par l'EIIL (Daech), forment aujourd'hui une génération réputée plus expérimentée sur le plan opérationnel, plus extrême et mieux organisée. On estime donc qu'ils risquent de poser une menace importante dans un avenir proche. Un État Membre a constaté que des enfants étaient recrutés dans le camp pour participer à des opérations suicides de l'EIIL (Daech). Le camp de Hol n'est pas le seul à susciter des inquiétudes.

92. Un grand nombre de nationalités sont réparties dans les camps et les centres de détention. Le camp de Hol compte des détenteurs de passeports européens ainsi que des ressortissants originaires de pays d'Asie centrale et des Arabes d'Afrique du Nord et du Golfe, entre autres. Toutefois, la plupart des 55 000 personnes toujours présentes dans le camp selon les estimations seraient des Syriens (47 %) et des Iraquiens (49 %). Tout près de la frontière iraquienne se trouve donc une importante population arabe originaire de la région, dont une grande partie est radicalisée. Les femmes et les enfants représentent environ 90 % des résidents du camp de Hol, tandis que les mineurs forment environ 60 % de la population totale du camp.

93. L'Iraq a déjà rapatrié près de 5 000 personnes des camps, en 10 vagues successives. Toutefois, au rythme où est mené le rapatriement du reste des résidents, les risques associés à ce camp et à d'autres persisteront pendant plusieurs années encore. Les maladies et les conditions de vie éprouvantes ont causé la mort de plusieurs personnes. Il a également été signalé qu'à plusieurs reprises, l'EIIL (Daech)

avait transféré des fonds pour permettre à certains de ses membres de quitter les camps afin de servir les objectifs opérationnels du groupe. La réintégration des familles rapatriées, qui s'est avérée difficile dans certains cas, doit faire l'objet d'un soutien continu qui aide les communautés à mieux accepter le retour de ces familles. Un État Membre a avancé que la mise en place d'un mécanisme unifié fonctionnant sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies permettrait de mieux appuyer les efforts déployés par les États Membres pour faciliter le rapatriement.

94. Près de 11 000 personnes détenues dans les prisons des Forces démocratiques syriennes sont membres de l'EIL (Daech), dont environ 2 000 sont des combattants terroristes étrangers d'environ 70 nationalités et plus de 3 500 sont des Iraquiens. Peu d'attaques ou d'évasions de prison ont été signalées au cours de la période considérée, mais les États Membres ont indiqué que l'EIL (Daech) continuait d'aspirer à commettre de tels actes, et prévoyait de le faire. Le groupe devait absolument reconstituer son leadership, son expérience et sa capacité opérationnelle, qu'il avait perdus lors de frappes aériennes. Un État Membre a fait observer que la prison de Raqqa était particulièrement menacée, le groupe ayant des difficultés à trouver de nouvelles recrues. Cet État Membre a également fait part de ses préoccupations quant au fait que des prisonniers à haut risque ont été libérés en échange de pots-de-vin ou du fait de la corruption. Certains États Membres ont signalé que l'instabilité de la situation militaire dans le nord-est de la République arabe syrienne, où se trouvaient une quarantaine de centres de détention, et les conséquences des séismes survenus au début de 2023, suscitaient de plus en plus de préoccupations quant à la possibilité que des détenus rejoignent les rangs de l'EIL (Daech).

95. Il est difficile d'estimer avec précision le nombre de combattants terroristes étrangers qui circulent en liberté dans la principale zone de conflit. Un État Membre a estimé à environ 1 000 le nombre des combattants terroristes étrangers qui seraient associés à l'EIL, dont 90 % se trouveraient en République arabe syrienne. On estime que 1 000 à plus de 2 000 combattants terroristes étrangers se battent aux côtés de HTS dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Certains États Membres ont constaté qu'un petit nombre de combattants s'était éloignés de la principale zone de conflit, notamment pour se diriger vers l'Afrique, l'Europe, l'Asie centrale et l'Asie du Sud-Est. Il s'agissait notamment de combattants terroristes étrangers originaires d'Afrique du Nord qui retournaient dans leur région d'origine, et risquaient de renforcer les capacités des groupes d'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

IV. Application des mesures de sanction

96. L'efficacité des mesures de sanction dépend de la qualité des informations qui sont portées dans la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida du Conseil de sécurité de l'ONU. Les États Membres continuent de trouver inquiétantes l'absence d'éléments d'identification, la transcription incorrecte de certains noms et le manque d'informations biométriques. L'Équipe de surveillance a proposé de nombreuses modifications techniques à la liste sur la base d'informations fournies par les États Membres, qui ont été approuvées par le Comité. Cependant, seules quelques-unes d'entre elles ont permis d'améliorer sensiblement la qualité de la liste, les États Membres et les organisations internationales concernées hésitant à communiquer des informations actualisées sur les entités et les personnes inscrites. L'Équipe de surveillance continue de mettre sur pied un projet de validation des données, qui a été approuvé par le Comité et vise à détecter les incohérences dans les entrées de la Liste et les résumés des motifs, à garantir la qualité et l'exactitude de la liste à l'avenir et à réduire le nombre de faux positifs susceptibles d'entraver l'application des sanctions. Plus de 100 noms ont été examinés, à la suite de quoi 30 modifications ont

été soumises au Comité pour corriger des incohérences dans les entrées de la liste et les résumés des motifs.

97. En outre, l'Équipe de surveillance constate que le nombre de nouvelles inscriptions sur la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida a progressivement baissé ces dernières années, notant que seules 19 inscriptions ont été enregistrées depuis 2020.

A. Interdiction de voyager

98. Au cours de la période considérée, aucune demande de dérogation à l'interdiction de voyager n'a été soumise au Comité, et aucune information n'a été communiquée par les États Membres quant à d'éventuelles tentatives de déplacement ou cas d'interception concernant des personnes inscrites sur la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida.

B. Gel des avoirs

99. Au cours de la période considérée, le Comité a reçu trois demandes de dérogation au gel des avoirs, qu'il a approuvées.

100. Dans sa résolution [2610 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a engagé tous les États à présenter au Comité un rapport sur les dispositions qu'ils auraient prises pour mettre en œuvre le gel des avoirs ([S/2023/95](#), par. 94), et encouragé les États Membres à mieux rendre compte de l'application des mesures de sanction. L'Équipe note que les États Membres ne présentent qu'un nombre très limité de rapports sur l'application des mesures de sanction dans tous leurs aspects.

C. Embargo sur les armes

101. Les États Membres restent préoccupés par la prolifération des armes en Afghanistan, au Moyen-Orient et en Afrique, en particulier par la disponibilité des armes légères et de petit calibre et par l'utilisation accrue de drones et d'engins explosifs improvisés.

102. L'Afghanistan étant contrôlé par les Taliban, les États Membres sont préoccupés de voir que les armes et le matériel militaire appartenant aux États-Unis d'Amérique et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sont disponibles en grande quantité, et constatent que les armes provenant des stocks abandonnés par les anciens partenaires de la coalition présents en Afghanistan prolifèrent dans les États voisins. Des États Membres de la région ont fait état de l'utilisation d'armes de gros calibre appartenant à l'OTAN contre les forces gouvernementales d'États voisins, ainsi que du transfert de ces armes à des entités inscrites sur la liste, tout particulièrement le TTP, l'EIIL-K, le Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan et Jamaat Ansarullah.

103. Dans la principale zone de conflit, l'EIIL est passé de la production à grande échelle d'engins explosifs improvisés de fabrication artisanale à une production moins importante d'engins plus simples et plus petits. En ce qui concerne les kamikazes, les États Membres estiment que l'EIIL n'utilise les gilets explosifs qu'en dernier recours afin d'éviter de perdre des agents inutilement. Un État Membre note que cela explique les nombreuses saisies de gilets non explosés lors d'opérations. Plus récemment, l'EIIL s'est doté d'un « comité de l'industrie », chargé de développer de nouveaux moyens d'action, tels que des engins explosifs improvisés et des drones. Un État Membre a signalé qu'en République arabe syrienne, le Mouvement islamique

du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan modernisait et développait des armes et du matériel, y compris des drones. Les unités d'artillerie et de drones du groupe sont désormais en place.

104. Les États Membres estiment qu'AQPA a la capacité de mettre au point des engins explosifs improvisés et des engins explosifs non conventionnels destinés à ses opérations extérieures, le groupe faisant appel à des spécialistes expérimentés pour former ses agents. En avril, AQPA a utilisé des drones pour attaquer des forces de sécurité dans la province de Chaboua. Les capacités d'AQPA sont considérées comme une menace pour le Gouvernement yéménite et les intérêts étrangers, y compris en ce qui concerne les conséquences qu'elles pourraient avoir pour le commerce maritime dans cette zone stratégique. AQPA dispose également de drones qui lui sont fournis clandestinement et livrés dans la province d'Abiyan. Au cours des six derniers mois, AQPA a mené de nombreuses opérations au moyen de drones armés.

105. En Afrique, l'utilisation d'engins explosifs improvisés est en augmentation. En Somalie, les Chabab recourent de plus en plus à ces engins, y compris aux voitures piégées. L'utilisation de drones par l'EIIL dans le nord de l'Iraq a incité plusieurs groupes affiliés à Al-Qaida et à l'EIIL à mettre au point leurs propres drones, ce qui leur est possible grâce au partage de la technologie et à une formation à l'utilisation de ces systèmes. À cet égard, les Chabab ont récemment procédé à des essais expérimentaux d'utilisation de mini-drones et de micro-drones à des fins offensives.

106. Au Sahel, la plupart des armes de l'EIGS proviennent du marché noir ou sont dérobées aux forces de sécurité après des attaques. L'EIGS se livre également à la contrebande d'armes, qu'il se procure parfois à l'étranger, principalement par l'intermédiaire des réseaux de facilitation opérant dans le sud de la Libye. Les États Membres estiment que les groupes du Sahel récupèrent également les armes de l'armée malienne après avoir attaqué les bases militaires et les patrouilles de celle-ci. En Afrique de l'Ouest, le GSIM utilise fréquemment des engins explosifs improvisés et des voitures piégées, son arsenal comprenant également des mitrailleuses, des grenades à main, des armes antichars portatives (y compris des lance-roquettes) et des mortiers. Cependant, les groupes armés de la région continuent d'avoir du mal à stocker et à entretenir cet arsenal.

V. Recommandations

107. **L'Équipe de surveillance note que certaines entrées de la liste et certains résumés des motifs ne sont pas à jour. Elle recommande au Comité d'encourager les États Membres à communiquer des informations actualisées accompagnées de pièces justificatives concernant les entrées de la liste et les résumés des motifs, et à répondre aux demandes d'examen annuel dans les délais impartis.**

108. **L'Équipe de surveillance recommande en outre que le Comité encourage les États Membres à proposer de nouvelles inscriptions et des modifications, afin que la liste relative aux sanctions reflète fidèlement la menace terroriste. Elle note que les États qui proposent une inscription ne comprennent pas toujours la procédure à suivre et les critères d'inscription, ce qui fait obstacle aux propositions d'inscription. Elle s'emploie à favoriser les meilleures pratiques et se tient à la disposition des États Membres pour les aider à préparer des propositions d'inscription, notamment en leur dispensant des formations et en conduisant des visites de pays.**

VI. Activités de l'Équipe de surveillance et observations

109. Dans son trente et unième rapport, l'Équipe de surveillance a recommandé que les États Membres soient automatiquement notifiés des modifications apportées à la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publiée sur le site Web du Comité, et que le Comité accorde une attention urgente aux problèmes qui persistent à cet égard. Il est essentiel que les révisions apportées à la liste soient publiées de manière précise et en temps voulu afin que les États Membres soient en mesure d'appliquer les mesures de sanction.

110. Un flux RSS provisoire aux fonctionnalités limitées est désormais disponible sur la page Web principale du Conseil de sécurité (<https://www.un.org/securitycouncil/>). Sachant qu'il est impératif que les modifications apportées au site Web soient précises et publiées en temps voulu, l'Équipe de surveillance demandera que les réunions d'information trimestrielles tiennent compte des mises à jour émanant du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Bureau de l'informatique et des communications afin que le Comité puisse continuer à suivre la situation.

111. L'Équipe de surveillance a fait participer un grand nombre d'États Membres à l'élaboration du présent rapport, notamment en accueillant des délégations à New York, en conduisant des visites dans les pays et en participant à des échanges écrits. En mai, elle a organisé la plus grande réunion régionale de services de renseignement et de sécurité jamais organisée, laquelle a accueilli des participants de très haut niveau. Les débats intenses et les conclusions issues des discussions plénières et bilatérales qui se sont tenues pendant trois jours ont largement contribué à l'élaboration du rapport. Plusieurs États Membres ont proposé d'élargir la participation aux réunions et d'augmenter la fréquence de celles-ci.

112. L'Équipe de surveillance a continué de s'attacher à obtenir des informations dans le cadre de son mandat et d'expliquer et de promouvoir le régime de sanctions en participant à des réunions avec les organisations internationales et régionales compétentes ainsi qu'avec des membres du secteur privé et de la société civile, et en travaillant en partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et les groupes d'experts appuyant d'autres comités du Conseil de sécurité.

113. L'Équipe de surveillance accueillera volontiers des observations sur le présent rapport, à lui communiquer à l'adresse suivante : 1267mt@un.org.